

mieux mérité ; et la postérité reconnaissante lui donnera la place d'honneur parmi tous les apôtres de colonisation que nous avons eus.

Après un service solennel chanté à Saint-Jérôme, le 8 du mois courant, ses restes mortels ont été inhumés dans l'église de cette paroisse.

Chronique de la "Semaine Religieuse"

Le toast du Cardinal Lavigerie occupe toujours l'attention au plus haut degré. Plusieurs évêques français s'étant adressés à Léon XIII pour savoir quelle attitude ils devaient prendre dans les circonstances, le Pape a chargé le Cardinal Rampolla de répondre. Voici la partie la plus importante de cette lettre, qui, non seulement ne contient pas un mot de blâme à l'adresse du Cardinal, mais même laisse suffisamment voir que ce dernier a fidèlement traduit la pensée de Léon XIII.

"Il est facile de connaître la pensée et le sentiment du Saint-Siège sur cette question, d'après la doctrine exposée dans les actes publiés à ce sujet.

Il appert de ces actes que l'Eglise catholique, dont la mission divine embrasse tous les temps et tous les lieux, n'a rien, ni dans sa constitution, ni dans ses doctrines, qui répugne à une forme quelconque de gouvernement, car chacune d'elles peut offrir et maintenir une excellente constitution de société, si l'on en use avec justice et avec prudence.

En effet, l'Eglise s'élevant au-dessus des formes changeantes de gouvernement aussi bien que des querelles et des rivalités des partis, s'attache avant tout au progrès de la religion, au maintien et au développement de laquelle elle doit s'appliquer à donner tout son zèle et tous ses soins.

...Lorsque les intérêts de la religion l'exigent, et lorsque aucune raison juste et particulière ne s'y oppose, il convient que les fidèles prennent part aux affaires publiques, afin que par leur autorité, les institutions et les lois se modèlent sur les règles de la justice, et que l'esprit et la salutaire influence de la religion s'exercent pour le bien général de l'Etat.

Maintenant, pour ce qui regarde les catholiques de France il n'est pas douteux qu'ils ne fassent œuvre utile et salutaire si, en considération de l'état dans lequel se trouve depuis longtemps leur pays, ils veulent suivre la voie qui les conduira le plus promptement à ce noble but qui j'ai indiqué.